



PLAN DE FORMATION EN LIGNE

**Créer un environnement de
travail collaboratif pour une
équipe en télétravail**

0,2 unité d'éducation continue

Description

Travailler de façon efficiente en équipe en télétravail demande de mettre en place une chaîne d'outils efficace. Dans cette formation, vous découvrirez comment un ensemble d'outils permettent de travailler à distance et vous apprendrez à définir un environnement de travail numérique collaboratif pour des équipes en télétravail.

Objectifs

- Sélectionner les bons outils
- Définir un environnement de travail à distance
- Communiquer efficacement

Contenu

- Connaître les outils disponibles
- Analyser les forces et les faiblesses
- Analyser les besoins : communication, partage de documents, travail collaboratif, compétences disponibles
- Définir l'environnement numérique
- Analyser son environnement numérique
- S'approprier les outils

Nombre d'heures

2 heures

Frais d'inscription

199 \$ plus les taxes applicables

Clientèle visée

Dirigeants, chefs d'équipes, toute personne devant travailler à 2 ou plus

Formateur



Yannick Francillette

Professeur en informatique à l'UQAC, Yannick Francillette est spécialisé dans le domaine du jeu vidéo. Il enseigne aux étudiants les outils de développement de jeu vidéo et surtout les méthodes et outils de communication pour collaborer sur des projets de grande envergure. Depuis 2018, il enseigne certains cours en collaboration avec l'École NAD-UQAC à Montréal.

Formation continue

Université du Québec à Chicoutimi
555, boulevard de l'Université
Chicoutimi (Québec) G7H 2B1
418 545-5011, poste 1212
formationcontinue@uqac.ca
formationcontinue.uqac.ca

NOTES

Attestation de participation : Pour chaque formation suivie, une attestation correspondant au nombre d'heures de participation sera émise par la Formation continue de l'Université du Québec à Chicoutimi à chacun des apprenants. Une (1) unité d'éducation continue (UEC) est attribuée pour dix (10) heures de participation à une activité d'éducation continue. Un seuil minimal de 80 % du nombre d'heures de participation par activité concernée doit être suivi pour recevoir une attestation de participation.

Outils complémentaires : Des mesures de suivi de la progression de l'équipe d'implantation sont également disponibles pour les dirigeants qui le souhaitent. Possibilité d'accompagnement supplémentaire d'un conseiller virtuel ou sur place. Un soutien technique est disponible pour le dépannage en ligne et pour répondre à toutes vos questions d'ordre technique.